
Tarifs annuels dès août 2025

Elèves domiciliés dans le canton de Vaud, de moins de 20 ans et apprentis/étudiants jusqu'à 25 ans

Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg: [contactez le/la responsable de site](#)

S'initier à la musique

Initiation musicale

Frs 580.- (Frs 290.- semestre)

Cours théorique

Solfège – cycle 1 & 2

Frs 325.- (Frs 163.- semestre)

Solfège – cycle 3

Frs 432.- (Frs 216.- semestre)

Cours instrumental individuel

30 minutes

Frs 1100.- (Frs 550.- semestre)

40 minutes

Frs 1300.- (Frs 650.- semestre)

50 minutes

Frs 1500.- (Frs 750.- semestre)

60 minutes

Frs 1700.- (Frs 850.- semestre)

Cours collectifs

Tambours 45 minutes

Frs 760.- (Frs 380.- semestre)

Instrument à deux 40 minutes

Frs 760.- (Frs 380.- semestre)

Musique d'ensemble

Musique de chambre, groupe, ensemble de jeunes etc... : offert aux élèves inscrits à un cours individuel.

Cours adultes

Cliquez [ICI](#)

Le tarif minimum est fixé par la FEM

Une aide individuelle peut être obtenue auprès de la commune de domicile de l'élève.

Prière de se référer au règlement communal concernant les aides individuelles pour les études musicales.

Rabais et conditions particulières

Aides financières accordées par la fanfare selon les principes suivants

- 1ère année d'instrument: Aide accordée
- Dès la 2ème année d'instrument: Aide accordée uniquement en cas de participation à une activité minimum, ou en tant que membre de la fanfare.
- Activités permettant d'obtenir des aides au semestre d'automne
 - Participation à un concert avec la fanfare
 - Participation à un groupe pour les soirées annuelles
 - Participation au concert de l'ensemble de jeunes
- Activités permettant d'obtenir des aides au semestre de printemps
 - Participation à un concert/cortège avec la fanfare
 - Participation au concours des solistes
 - Participation à un camp musical
 - Participation au concert de l'ensemble de jeunes

Montant des rabais par semestre

- Frs 60.- sur l'écolage du cours d'initiation musicale
- Frs 100.- sur les cours collectifs de tambours et d'instruments
- Frs 141.- sur l'écolage des cours individuels
- Famille : Frs 60.- / semestre pour le 2e enfant et les suivants (cours individuel uniquement)
- Solfège offert en cas de second cours
- Location d'un instrument à vent : Frs 30.- / semestre - Offert par l'Union Instrumentale.

Informations complémentaires

But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

Instruments

L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturée. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM.

Ecolages

Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).



Musique d'ensemble

L'entrée à l'ensemble des jeunes se fait en accord avec le professeur, les parents, et le responsable du site. L'ensemble des jeunes répète selon l'agenda des concerts / manifestations. L'ensemble des jeunes est un cours offert aux élèves de l'école.

Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron ainsi qu'au Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles (CVSPE) qui se déroule courant novembre. La participation à ces concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur. La participation aux concours est financée par l'EM.

Camps de musique

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer aux camps musicaux régionaux (EJIB, SCMV,...). Une partie du coût des camps est financée par l'EM.

Promotion

Dans le but de promouvoir l'EM, des photos ou vidéos peuvent être utilisées sur différents supports médiatiques. En cas de refus, il est nécessaire de contacter le responsable de l'EM.

